



**FNEC FP**

# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

**FNEC FP FO 24 / SNUDI FO 24** 26, rue Bodin - 24029 Périgueux CEDEX  
Tel : 06-58-02-18-78 courriers électroniques : [snudi24.fo@laposte.net](mailto:snudi24.fo@laposte.net)

Alors que depuis la rentrée, de toutes parts le rejet de la réforme de rythmes scolaires et de ses conséquences ne cesse de s'amplifier, le ministre de l'Éducation Nationale n'en tient aucun compte.

Toutes les informations confirment les inquiétudes exprimées par le SNUDI-FO : **la mise en œuvre du décret du 24 janvier conduit à une dégradation des conditions de travail et à des remises en cause statutaires sans précédent et débouche sur la territorialisation de l'école publique par la mise en place des projets éducatifs territoriaux** (Il s'agit de commencer à transférer l'école aux collectivités et associations, par la mise en place d'un PEDT (projet éducatif de territoire) qui « peut s'ouvrir à l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires » (circulaire sur les PEDT, circulaire d'application de la réforme des rythmes scolaires).

**La confusion entre le scolaire et le périscolaire et la mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux sont source de désorganisation des écoles, d'inégalités entre les communes et de remise en cause des conditions de travail et du statut des personnels. La réforme des rythmes scolaires est le premier maillon de la refondation de l'école, autrement dit de sa territorialisation.**

C'est ce qu'attestent notamment **le transfert aux régions de la carte des formations professionnelles initiales**, la volonté de mettre en place dès cette année **les conseils école-collège** afin de permettre d'étendre les projets éducatifs territoriaux au secondaire, **les contrats d'objectifs tripartites** qui devraient être signés entre les établissements secondaires, les rectorats et les régions ou départements.

**Ces orientations font planer les plus lourdes menaces sur le statut national des personnels.** Cette volonté de désengager l'État de ses responsabilités en matière d'enseignement va de pair avec la politique d'austérité, encore renforcée dans le projet de budget 2014.

## **La suspension de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation du décret du 24/01/2013 sont une nécessité urgente.**

**La FNECFP Force Ouvrière appelle toutes ses instances à préparer à tous les niveaux la grève du 14 novembre afin d'exiger l'arrêt du dispositif actuel et l'abrogation du décret du 24 janvier 2013. Il s'agit de construire le rapport de force nécessaire pour obtenir satisfaction.**

**La mobilisation croît de jour en jour : Ile de La Réunion** : Appel commun FO, SNUipp, CGT, SUD, FAEN, CFTC pour l'abrogation du décret **Seine maritime** au lendemain de l'appel FNEC FO, Territoriaux FO CGT SUD pour l'abrogation du décret, le SNUipp76 appelle à la grève le 14 novembre pour la réécriture complète du décret. **Alpes maritimes** : SNUipp 06 décide de modifier son appel à la grève du 13 pour le 14 novembre. **Hauts de Seine** : Déclaration commune SNUDI-FO, CGT, SNUipp, SUD pour réaffirmer leur opposition commune au décret du 24 janvier, **Montreuil (93)** : appel commun SNUDI-FO, SNUipp à la grève le 14 novembre **Loiret** : appel FO, CGT, SUD et Territoriaux, **Ardennes** : le SNUipp appelle au 13 pour l'abrogation et la réécriture du décret, **Vaucluse** le SNUipp appelle à la grève le 14 novembre, **Val de Marne** le SNUipp appelle à la grève le 14 novembre pour l'abrogation du décret, **Dans l'académie du nord** SNUDI FO-62, CGT-animateur, SUD académique appel au 14 novembre, **Bouches du Rhône**: Appel commun SNUipp, FO, CGT (enseignant et territoriaux) à la grève le 14 nov pour le retrait et la suspension ...

**Déjà des communes suspendent l'application**... (ex : Crillon dans l'Oise, Boves dans le Somme). Déjà, des communes prennent position et annoncent qu'elles ne mettront pas en place en 2014... (ex : Janvry dans l'Essonne, Jarny en Meurthe-et-Moselle ...)

**Colmar** : le conseil municipal a voté contre l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014

**Sondage France Inter** 17000 réponses 70% contre la mise en oeuvre du décret.